



SNEP
Bretagne



Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

Bulletin n°56 de la section académique du Syndicat National
de l'Education Physique-FSU - octobre 2022

LE SNEP-FSU BRETAGNE VOUS INVITE AUX

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DE L'EPS

DERNIERS JOURS POUR S'INSCRIRE

17 et 18/11/2022

2 DÉBATS

6 ATELIERS DE PRATIQUES

INTERROGER l'histoire, DISCUTER du présent et
ENVISAGER l'avenir

Les jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022

Lycée Coëtlogon de RENNES

Accès vers la station de métro Pontchaillou

Pour en savoir plus, consultez notre site: www.snepfsu-rennes.net



Des affectations maltraitantes des personnels TZR, Contractuels et Stagiaires, et peu respectueuses de l'intérêt général.

Des personnels malmenés voire mis en concurrence loin des intérêts de chacun.e, des équipes pédagogiques et des élèves, voilà le bilan de la 1ère rentrée du nouveau ministre dans l'indigne lignée de son prédécesseur.

« Bon, on n'a volontairement pas recruté assez à l'Inter mais il y a plein de contractuels en EPS et des stagiaires arrivent donc vous me laissez tomber les statuts, les barèmes, les éléments réglementaires, les conditions pédagogiques et vous employez à minima de telle sorte qu'il y ait un adulte devant chaque classe en EPS et qu'il reste quand même 1 ou 2 TZR sur la zone mais pas plus »

C'est sans doute en substance, à quelque chose près, en ces termes que le bureau EPS de notre académie a préparé la rentrée et affecté nos collègues TZR, CDI, contractuel.les et autres stagiaires (lire par ailleurs) tant les témoignages recueillis lors des visios de rentrée (que le SNEP-FSU a organisées) sont tous plus accablants les uns que les autres.

Des TZR nommés sur le même BMP, des vœux de ZR confondus avec les vœux Intra (c'est-à-dire la phase d'avant...), des contrats revus à la baisse entre Juillet et Septembre mettant en difficulté financière au passage

une jeune collègue ayant abandonné son temps plein d'AED, des TZR remplaçant des contractuels en arrêt, des affectations sans forfait AS, ou « égarés » dans l'établissement,... des réponses des services du rectorat traduisant une méconnaissance de nos statuts et de la circulaire de 2014 concernant l'Association Sportive...

Certes tous les TZR, Contractuels et autres stagiaires n'ont pas tous.toutes été logé.es à la même enseigne mais le tableau général est sombre et inquiétant tant il semble préfigurer des objectifs de recours au contrat de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et de poursuite de la baisse du nombre d'enseignant.es titulaires et formé.es en EPS.

Le manque de recrutement à l'INTER (rappel : 17 entrant.es

pour 57 postes vacants) que nous avons dénoncé dès le mois de Mars en audience associé à l'incertitude sur le statut des stagiaires a conduit le rectorat à organiser un recrutement de contractuels dès juin, à inverser et à retarder le calendrier de la phase d'ajustement (TZR, CDI, ATP, etc.) amenant des TZR et des contractuels à ne connaître leurs affectations que fin juillet voire début août pour l'essentiel d'entre eux, voire fin août-début septembre !

Ce traitement et cette mise en concurrence des personnels remplaçant.es et stagiaires précarisent l'ensemble des équipes pédagogiques à un moment où les élèves et établissements ont plus que jamais besoin de temps et de stabilité pour relancer et renforcer les apprentissages malmenés par les réformes successives et les 2 années de crise sanitaire.

Un exemple concret de dommage collatéral à cette gestion dogmatique du rectorat :

Notre collègue Benjamin Landré du Collège Le Faouet recruté comme directeur adjoint du SUAPS de Lorient en juin puis empêché de muter par le recteur...pour besoins insuffisants dans le 2nd degré.

Le même recteur qui orchestre la pénurie d'enseignant.es titulaires dans la discipline (1ère année où des postes restent vacants à l'issue du mouvement intra dans l'académie, justifiant ses choix par la ressource inépuisable de contractuels en EPS dans l'académie) mais qui refuse de libérer un enseignant vers une fonction qu'il valorise, par ailleurs, dans l'accès à la classe exceptionnelle par exemple !

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SOMMAIRE

Edito	p. 2
Forfaits AS... des oublis réguliers	p. 3
Compte-rendu audience Recteur	p. 4-5
Emploi : rentrée scolaire 2022	p. 6-7
Se syndiquer dès le début de l'année	p. 7
Formation : réforme formation initiale, PAF syndical	p. 8
Equipements : enquête grande salle	p. 9
Corpo : promotions Hors-classe, classe Ex et Echelon Spécial	p. 10 à 12
Actualités : 2h d'EPS en plus...	p. 12-13
Conseil académique, Départ Jo Boul'ch	p. 13
Contacts SNEP Académique	p. 14
Elections Professionnelles 2022	p. 15
Fiche de syndicalisation	p. 16

Et qui fait fi au passage des engagements du Grenelle de l'éducation et des axes de la feuille de route de sa propre DRH qui se veut la concrétisation au plus près des territoires du Grenelle de l'éducation, visant à valoriser le droit à mobilité, la diversité des parcours professionnels, la reconnaissance des compétences et les évolutions de carrière et la mobilité de ses agent.es au sein du ministère.

Nous avons le sentiment d'assister à un mauvais scénario du pompier pyromane, en quelque sorte, qui organise la pénurie d'enseignant.es d'EPS (insuffisance du nombre de titulaires entrant.es dans l'académie, baisse drastique du nombre de TZR, -36 en 4 ans soit une baisse de 30% !!) puis qui déplore les besoins insuffisants et

refuse cette mutation à notre collègue !

Kafkaïen sauf à considérer que l'objectif de contractualisation/précarisation contenu dans la Loi de Transformation de la Fonction Publique est, subrepticement, visé !

Il est plus que nécessaire de poursuivre nos mobilisations et nos revendications pour sortir de cette situation, sortir nos métiers de la précarisation et retrouver des taux d'encadrement et des taux de remplaçant.es dignes d'une Ecole porteuse d'espoir et d'avenir.

Alain Billy

Co-secrétaire académique



Forfaits AS... des oublis réguliers

Comme chaque année, grâce aux enquêtes de rentrée, le SNEP Bretagne a recensé un certain nombre de situations d'établissement où un forfait AS était manquant. Le rectorat nous confirme pourtant chaque année qu'à partir de 10h de BMP, le forfait AS était notifié à l'établissement.

Malgré cela, plusieurs collègues avec des BMP supérieurs à 10h, quelques contractuels étaient sans AS à la rentrée.

Nous rappelons régulièrement le décret et la circulaire de 2014 qui sont clairs sur le sujet : « *La participation à l'organisation, à l'animation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires, tel que régie par le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves, concerne l'ensemble des corps enseignants et les personnels non titulaires susceptibles d'intervenir dans l'enseignement de l'EPS, y compris les personnels de ces mêmes corps chargés des remplacements en application du décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les éta-*

blissements du second degré. »

Nous sommes alors intervenus, dans les Directions Académiques et auprès des IA-IPR EPS afin de faire rétablir tou.t.es les collègues dans leurs droits.

Notamment pour les Professeurs stagiaires pour qui le SNEP a obtenu que le forfait repasse à 3h sur l'ensemble de l'année.



Nous assistons parallèlement à une petite tendance à la dérèglementation avec quelques établissements qui s'autorisent l'utilisation voire la transformation d'une partie des heures UNSS dans le "pot commun" des heures de la DGH afin de les utiliser à autre chose.

VIGILANCE donc, cette pratique n'est pas réglementaire et fragilise les moyens attribués pour le développement des Activités Physiques Sportives et Artistiques dans le cadre du Sport Scolaire.

Le sport scolaire



Un droit pour tous

Olivier LEROY



Le SNEP-FSU Bretagne
sur les réseaux

Plus de 2500 connexions par mois... et vous ?

Un site internet : <http://www.snepfsu-rennes.net>

Un compte Facebook : <https://www.facebook.com/snepfsu.bretagne/>

Un compte Twitter : <https://twitter.com/SnepBzh?lang=fr>

Retrouvez-nous sur



Audience Recteur du lundi 4 juillet 2022

Actualités

Présents pour le SNEP :

Virginie GAYIC, Alain BILLY, Olivier LEROY

Présents pour le Rectorat :

Mme Anne-Sophie RAULT (Secrétaire Générale Adjointe - DRH), Mme RAYON-DESMARES (Chef DPE), Mme SOURDIN (Chef de bureau DPE 5) et Yann COQUET (IA-IPR EPS)

En l'absence de M le Recteur, c'est la Secrétaire Générale Adjointe qui nous a reçus.

L'emploi en Bretagne

Nous souhaitons redire notre mécontentement au sujet de la politique de restriction de l'emploi public en EPS dans notre académie, qui s'est traduit par le sous-calibrage volontaire d'entrants à l'Inter (17 entrants pour plus de 50 postes vacants, provoquant ainsi une envolée artificielle et scandaleuse du barème d'entrée dans notre académie - 1349 points) afin de favoriser le recrutement de contractuel.les à cette rentrée. Alors même que notre discipline n'est pas en pénurie de candidat.les au concours comme peuvent l'être certaines autres disciplines, nous avons dénoncé une opération de « sabotage » insidieuse et néfaste à notre discipline

Le rectorat confirme, non pas le « sabotage »(sic) mais la mise en place de la Loi de Transformation de la Fonction Publique. En effet, dans l'académie, la discipline EPS ne souffre pas d'un manque de ressource en contractuel.les et le sous-calibrage (non organisé par le Rectorat mais par la DGRH du Ministère, s'est défendue Mme RAULT) a permis la diminution du nombre de titulaires. La situation est, donc, pleinement assumée par le Rectorat. CQFD

Transformer
la fonction
publique



Le problème d'inversion du calendrier des affectations TZR, Stagiaires et Contractuel.les

Nous avons dit notre ferme opposition à cette inversion compte-tenu du fait qu'elle résulte du sous-recrutement de collègues titulaires entraînant une baisse drastique du nombre de TZR depuis 4 ans (-19 en 4 ans sur notre académie).

En outre, au fait que les affectations de nos collègues contractuel.les soient effectuées avant celles de nos collègues titulaires.

Nous dénonçons cette odieuse mise en concurrence de ces 2 catégories de personnels et le principe associé qui veut qu'un titulaire remplaçant soit non affecté rapidement et gardé en réserve pour le positionner sur les postes non acceptés par les contractuel.les car souvent en zone centre Bretagne et moins attirante professionnellement.

Le rectorat confirme que cette méthode est utilisée pour faire face au refus successif de certain.es contractuel.les dans les propositions d'affectation

Il faut noter que, pour bon nombre de ces refus, ils sont surtout motivés par le faible nombre d'heures d'enseignement proposées qui entraîne une faible rémunération, les contractuel.les CDD étant payés au prorata.

Les problèmes d'affectation à l'intra 2022

Nous avons redit notre appréciation du mouvement Intra 2022, les erreurs manifestes (collègue demandeuse de mutation oubliée, collègue n'ayant pas confirmé sa demande de mutation et mutée, dé-mutation d'une collègue après erreur du rectorat, ...).

Il n'aura fallu que très peu de temps, après les erreurs successives de chaque mouvement depuis 2020, pour que la suspicion, le doute se fassent dorénavant sur chaque opération des services du rectorat.

Il est grand temps de revenir aux CAPA Mutations !

Le rectorat confirme ! Oui c'est regrettable mais ce n'est pas massif et il ne faut pas généraliser !

L'affectation des TZR

Nous redemandons à ce qu'aucun personnel ne soit affecté hors-zone sans son accord, que des considérations pédagogiques, humaines, écologiques, financières soient aussi observées afin de stopper les affectations au kilomètre « à l'écran » !

Ne plus proposer d'affectation à cheval sur trois établissements.

Etre plus efficace et rapide dans la gestion des ISSR et mettre à l'étude la revalorisation du barème des frais de déplacement au regard de l'augmentation importante du prix des carburants.



Forfaits UNSS pour la rentrée prochaine

Comme chaque année, nous rappelons la circulaire de 2014 qui prévoit le forfait AS pour chaque personnel, qu'il soit à temps complet ou pas, qu'il soit titulaire ou contractuel.

Savoir Nager

2019, à l'arrivée du Recteur ETHIS, annonce de l'objectif académique 100% nageur.se.

2022, nous répétons inlassablement notre constat d'un nombre de non-nageurs grandissant. Les annonces du Recteur n'ont été suivies d'aucun moyen d'enseignement, ni de créneaux d'utilisation supplémentaires et les deux années covid n'ont fait qu'alourdir ce bilan. C'est dramatique pour nos élèves.

Quand va-t-on sortir des discours et des annonces pour réellement se préoccuper de ce qui se passe dans nos établissements ?

Nous ne pouvons pas flécher de moyens spécifiques. Les établissements peuvent utiliser les marges d'heures prévues dans les DGH, les heures prévues pour l'Accompagnement Personnalisé en 6ème ou encore l'association sportive. L'idée est de focaliser les enseignements sur le savoir nager et les non-nageurs avant que d'emmener l'ensemble des élèves dans les bassins.

Mise en cause de collègues dans leur fonction

Le nombre de collègues saisissant le SNEP Bretagne pour des mises en cause (problème de vestiaire, de relations avec des élèves, des parents, ...) est en constante augmentation.

Nous savons chaque situation particulière mais nous faisons aussi le constat régulier que si la gestion du tout début de « l'affaire » n'est pas minutieusement organisée, l'évolution de celle-ci prend parfois des tournures dramatiques et mal contrôlées. Nous demandons que le rectorat rédige un vadémécum à destination des chefs d'établissement et sommes prêts à travailler, avec l'aide de notre service juridique, à sa rédaction. Nous avons, d'ores et déjà, transmis le dossier « Les risques particuliers de l'enseignement de l'EPS » conçu par le service juridique du SNEP.

Trop souvent, le contradictoire non réalisé ou mal réalisé, la mise en cause d'office de nos collègues engendre une escalade qui devient alors une « affaire ».

Nous rappelons chaque année, en réunion de rentrée des personnels de direction, l'importance de cette gestion et la spécificité de votre corps et discipline. Nous réfléchissons à un vadémécum mais plutôt à vocation inter-catégorielle pour l'ensemble des corps et fonctions.

Problème de l'amiante dans certaines installations sportives

Nous rappelons les deux cas (Saint-Brieuc et Vannes), pour lesquels nous sommes restés sans aucune information du suivi effectué auprès de nos collègues.

Le Service Médical Académique va être remobilisé sur le sujet.

2h de Sport en plus en collège

Nous n'en sommes encore qu'à une déclaration du Président de la République mais nous souhaitons savoir comment l'académie de Rennes compte mettre en place ce dispositif ?

Nous ferons du cas par cas et seront vigilants sur la possible concurrence des clubs sportifs au sein de l'école. Nous pensons positif de positionner l'association sportive sur ce dispositif. (La circulaire n'a pas confirmé ces propos, lire par ailleurs)

Part modulable de la prime REP+

Nous souhaitons connaître les effectifs concernés par établissement ou école, ceux-ci comprenant les personnels enseignants, les conseillers principaux d'éducation, les personnels de direction, les personnels administratifs et techniques, les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité éducation, développement et apprentissages exerçant dans les écoles ou établissements relevant du programme Réseau d'éducation prioritaire renforcé, ainsi que pour les personnels sociaux et de santé affectés dans ces écoles ou établissements.

Il nous semble en effet que les critères fixés par la circulaire ne permettront pas aux personnels éligibles du seul collège REP+ de notre académie de pouvoir prétendre à la dernière tranche.

Les effectifs du collège éligibles dépassant les 25% des effectifs de l'académie, les personnels du collège Les Hautes Ourmes ne pourront jamais se voir attribuer le taux le plus important.

**Nous appliquons les taux suivants :
collège au taux médian de 360€ (25%) - 2 écoles au taux fort de 600€ (50%) - 2 écoles au taux faible de 200€ (25%)**

Nous avons demandé comment s'était opéré ce choix, d'abord entre secondaire et primaire, puis entre écoles primaires. Aucune réponse sérieuse n'a été apportée si ce n'est de nous répondre qu'un turn-over est prévu pour les années suivantes » (sic !)
Le mérite est donc bien d'une objectivité et d'une justice inégalable....



Olivier LEROY



« La rentrée s'est bien passée, dans de bonnes conditions, nous sommes satisfaits »

Emploi

selon Pap Ndiaye, le 02/09/22

Après JM Blanquer, on pouvait difficilement être déçu tellement ce dernier avait hissé haut la colère et le ressentiment général des personnels de l'Education nationale. Aussi, certain.es portaient l'espoir que l'arrivée de Pap Ndiaye signerait un changement politique de fond. Spoiler : Que Nenni. En fait, si le ton est moins hautain et repoussant, le fond reste identique, à savoir poursuivre minutieusement la destruction de l'école publique et le bien-être de ses agent.es. Et cela, en poursuivant une communication mensongère visant à faire croire à l'opinion publique l'inverse de ce qui se passe réellement dans les établissements scolaires.

« La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions » : ah bon, vraiment ?

- Les classes qui n'ont pas d'EPS, parce ce qu'il n'y a déjà plus de profs-remplaçants d'EPS disponibles, c'est désormais vu comme de bonnes conditions ?
- Les stagiaires à qui sont imposées des heures supplémentaires, totalement hors cadre officiel : c'est normal ?
- Les contractuels recrutés en urgence, pour certain.es sans formation et la veille de la rentrée, c'est satisfaisant ?
- Les collègues à qui le forfait AS n'est pas donné dans le service parce qu'il n'y a pas de vivier suffisant pour assurer l'EPS, c'est bon ?
- Les collègues à qui le forfait AS n'est pas donné parce que, dans les services DASEN, des administratif.ves eux.elles aussi parfois contractuel.les ne connaissent pas notre spécificité de service, satisfaisant ?

En Bretagne, le Recteur assume depuis mars 2022 d'avoir sous-recruté en EPS, demandant seulement 17 entrant.es pour plus de 50 postes vacants, empêchant de fait des collègues ayant plus de 1200 points de rentrer dans l'académie...et alors, ce choix a donné quoi à la rentrée ?

- Des centaines d'élèves sans EPS à la rentrée : des classes de 6ème, de Terminale... : près de 100 heures non-assurées chaque semaine à la rentrée de Septembre, affectant plus de 1000 élèves.

- Des profs sans leur forfait d'AS qui doivent batailler, avec notre soutien, pour obtenir gain de cause (plus d'une dizaine d'appels et de mails pour que soit enfin respecté le cadre réglementaire) face à une adminis-

tration qui semble en incapacité de répondre dans des délais raisonnables (et point de malentendu : la responsabilité n'incombe pas aux agents administratifs qui font souvent de leur mieux mais qui se retrouvent coincés par un système abscons).

- Un collègue à qui est refusé un détachement dans le supérieur (malgré des demandes appuyées de toute part y compris de la direction de l'université l'ayant classé 1er), « au regard des besoins d'enseignement en EPS dans l'académie pour l'année scolaire 2022-2023 ».

- Autre façon de boucher les trous sur le dos de la formation : une augmentation exponentielle du nombre de supports pour stagiaires à temps plein. Plutôt que de faire entrer davantage de collègues en Bretagne, l'administration a préféré faire passer (durant l'été...) de 13 à 31 le nombre de postes pour ces nouveaux stagiaires, autant de postes qui pourraient être de nouveau soustraits lors du prochain mouvement Intra...

Résumons :

- Le ministère refuse de recruter davantage de professeurs d'EPS (il en faudrait 1500 par an, soit le double des postes ouverts dernièrement), alors qu'il le pourrait : il y a 7 fois plus de candidat.es aux capeps que de postes proposés...

- Le Rectorat de Rennes refuse ensuite de demander suffisamment de professeur.es d'EPS pour assurer les postes vacants (17 entrant.es pour plus de 50 postes vacants),

- Des dizaines de collègues n'obtiennent alors pas leur mutation en Bretagne malgré un barème supérieur à 1000 points. A noter qu'un calibrage juste à hauteur des besoins minimum (soit pour les 57 postes vacants) aurait abaissé la barre inter pour l'académie de Rennes autour de 800 points.



Et à la rentrée :

- Des collègues n'ont pas leur forfait d'AS dans leur service car il manque des profs d'EPS en Bretagne,
- Des stagiaires se voient affectés à cheval sur deux établissements (constaté dans les 4 départements bretons !), d'autres avec des heures supplémentaires ou des missions de Prof principal (en opposition nette à ce que dit la circulaire officielle de juillet 2022),
- Des collègues TZR et contractuel.les se retrouvent mis en concurrence dans le calendrier des opérations d'affectation car il manque des profs d'EPS en Bretagne,
- Un collègue de Rennes se voit refuser son détachement au Suaps (alors que l'administration, dans sa feuille de route RH, est censée favoriser la mobilité des fonctionnaires et la construction de nouveaux parcours professionnels), car il manque des profs d'EPS en Bretagne,
- Des élèves n'ont pas de cours d'EPS car il manque des profs d'EPS en Bretagne,

PÉNURIE D'ENSEIGNANTS : SEULEMENT 30 MINUTES D'ENTRETIEN ET 4 JOURS DE FORMATION POUR ATTEINDRE DEVANT LES ÉLÈVES !



Se syndiquer dès le début de l'année

Les rentrées scolaires sont souvent propices aux bonnes résolutions. En voici une qu'il est nécessaire de mettre en avant car ensemble, nous pouvons beaucoup.

Face à un pouvoir qui sait parfaitement où il va, nous avons besoin d'être rassemblé.es et uni.es pour porter nos idées pour le métier, la discipline et pour peser dans le rapport de force bien souvent imposé.

Le collectif a besoin de se retrouver, de regrossir ses rangs, tellement les régressions successives nécessitent des réponses d'ampleur.

Se syndiquer et agir avec le collectif, c'est juste. Nul besoin d'être en accord sur tout, mais simple-

Mais :

- Le Ministre déclare que « la rentrée s'est bien passée » ...¹
- Le Recteur déclare qu'il est plutôt « serein » ...²
- Le Snep-Fsu Bretagne déclare que le Recteur et le Ministre ont une vision toute particulière de la réalité. Cette rentrée reflète de nouveau une politique nationale et académique qui vont à l'encontre des belles intentions prônant le bien-être au travail, la bienveillance, la réussite de tous.les...

Dans notre académie, comme au plan national, le bilan de la période récente (rentrée 2018 à 2022) dans le 2nd degré public est catastrophique : **en 5 rentrées, il y aura eu dans l'académie bretonne 268 enseignant.es titulaires (toutes disciplines confondues) en moins dans le 2nd degré public³, dont 74 suppressions en EPS et un lourd tribut pour les postes de TZR.**

A l'heure où l'école publique pourrait passer le point de non-retour, nous devons travailler à faire front collectivement pour exiger un plan d'urgence pour l'éducation (Salaires, conditions de travail, formation...). Soyons fier.es d'agir pour l'intérêt général. Prenons les devants afin d'amplifier les résistances collectives incluant les collègues, parents, élu.es, étudiant.es STAPS, associations progressistes... Si un plan d'investissement pour l'éducation et l'EPS s'avère indispensable, il nécessitera le développement d'une multitude de luttes du local au national. Cela n'est possible que collectivement. Une profession rassemblée, ça change tout !

Sami HAMROUNI



¹ Le 02/09/22 sur BFM-TV

² Le 01/09/22 sur France bleu

³ Bilan social académique années pour R2018 à R2021 et données CTA pour R2022

ment de partager une ambition commune, à la fois exigeante et émancipatrice de l'EPS. C'est d'ailleurs la divergence des points de vue, la controverse qui font avancer les réflexions. Alors faisons avancer ensemble le Snep Bretagne.

Se syndiquer, c'est consacrer à peu près 6€ à 8€ par mois (réduction fiscale faite) pour faire avancer la discipline, la défense du métier, recevoir les revues pédagogiques Contrepied, participer à des stages de formation, ...

Utilisez le bulletin d'adhésion joint à ce bulletin ou en ligne sur le site du SNEP-FSU Bretagne : <http://www.snepfsu-rennes.net>



Olivier LEROY



Stagiaires CAPEPS : Réforme Formation initiale

Formation

Des conditions d'entrée dans le métier dégradées :

Avec la réforme de la formation initiale effective en cette rentrée, les parcours sont plus nombreux. Les étudiant.es lauréat.es du CAPEPS avec un master MEEF se retrouvent fonctionnaires stagiaires à temps plein (avec 13 à 16 journées de formation s'y ajoutant en plus sur l'année) tandis que les étudiant.es lauréat.es du CAPEPS avec un master Recherche se retrouvent fonctionnaires stagiaires à mi-temps (avec Formation Inspec sur l'année).

Avec 13 berceaux plein temps et 15 berceaux mi-temps prévues au mois de juin, le rectorat semblait serein malgré nos protestations et notre connaissance de la situation en EPS où peu d'étudiant.es sont issues des masters Recherche (à l'exception des étudiant.es de l'ENS Rennes pour l'essentiel).

Au final, nous nous retrouvons avec 31 stagiaires à temps plein (autant de postes retirés du mouvement intra...) et 7 à mi-temps.

Malgré ces changements arbitraires, le Rectorat n'a pas réussi à affecter décemment les jeunes collègues puisque cinq stagiaires se retrouvent sur 2 établissements différents, certains avec pas moins de 4 niveaux d'enseignement (la circulaire prévoyant 2 niveaux maximum...), d'autres avec des heures supplémentaires (jusqu'à 3 heures...), ou bien désigné.es professeurs principaux, parfois seul.es dans leur établissement ou sans professeur titulaire dans l'équipe, ou même sans forfait d'AS, voire carrément sans tuteurs.trices désigné.es.... Le grand bazar quoi !! Et surtout un risque de décourager/dégouter les jeunes collègues, alors que l'on sait notamment par la Depp (organe du Ministère) que ces conditions accroissent fortement le risque de démission...

Le tout agrémenté d'une valse des berceaux en établis-



sement et d'une information des affectations autour du 20 juillet, soit lorsque tous les établissements ont fermé leurs portes.

La veille syndicale du SNEP-FSU a été précieuse pour pouvoir mettre en relation stagiaires et tuteurs.trices ou coordo.

Les interventions du SNEP-FSU ont permis d'améliorer quelques situations (récupération du forfait AS, enlèvement de la mission de prof principal...) mais certaines sont restées irrecevables y compris d'un point de vue réglementaire !

Conditions de travail alourdies :

Malgré la note de service ministérielle parue bien tard (mais dont nous avons donné au rectorat de Rennes les principaux éléments évoqués en CTMinistériel), ce dernier a maintenu sa consigne aux chef.fes d'établissement de réserver la journée du jeudi dans l'emploi du temps pour pouvoir y organiser les 13 à 16 journées de formation dévolues (à noter qu'1 académie sur 2 n'a pas fait ce choix), avec les conséquences en cascade sur les emplois du temps et réservations d'installations sportives pour les équipes concernées...

Les 13 à 16 journées de formation imposées auront donc lieu sur la journée réservée dans l'emploi du temps, en plus du service complet. Une métaphore du travailler plus pour recruter moins...

Alain
BILLY



PAF syndical

Le SNEP Bretagne vous propose un certain nombre de stage ouverts à tou.tes.

Apsa-Péda, Métier (Dgh, Budget...), Sécurité-Responsabilité, Mutations, etc...

Vous trouverez toutes les infos de présentation et d'inscription sur notre site internet :



<https://www.snepfsu-rennes.net/stages/la-liste-des-stages-2/>

Enquête sur les grandes salles de Bretagne Money'time !! Encore un petit effort Objectif : 100 %

Vous pouvez encore nous aider

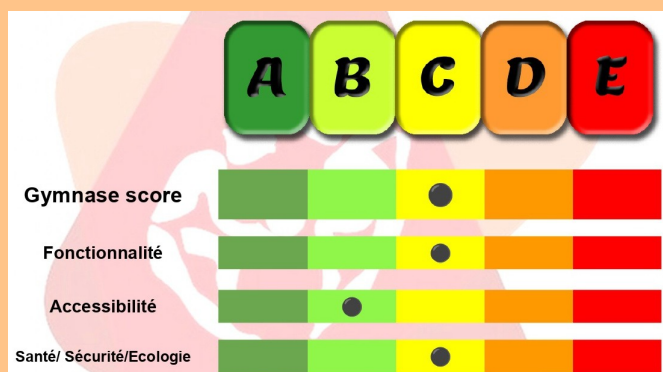
En mars de cette année, Le SNEP Bretagne lançait une grande évaluation de l'ensemble des grandes salles de Bretagne avec l'objectif de faire le point 20 ans après l'enquête de 2002 (330 gymnases notés) et, ainsi, peser sur la question "Quelles installations pour 2030-2050 ?"

Nous sommes en passe de réussir la 1ère étape de ce travail : le recensement du plus grand nombre d'enquête.

Nous en sommes donc à 277 enquêtes sur 352 soit 79% de retour !!

Merci à tou.t.Es les collègues qui ont, déjà, rempli l'enquête en ligne

NOTE / 20



Comment évaluer votre salle et obtenir le GYMNAS'SCORE ?

1. Remplir l'enquête (en ligne sur le site ou en flashant le QR Code)

<http://www.snefpsu-rennes.net/equipements/>
<https://forms.gle/Xa9rR76n6Ees1smZ8>



2. Vous recevez ensuite un mail de retour (sous 1h parfois) avec la note de votre équipement et le Gymnas'Score de l'installation évaluée.

Consulter le barème support de cette évaluation

En allant sur le site : <http://www.snefpsu-rennes.net/equipements/>

Cette enquête nous permettra d'avoir une vision qualitative des installations sportives que nous utilisons dans le cadre de nos cours d'EPS et, dans un 2ème temps, **dégager, concomitamment, une liste d'endroit ou d'établissement à proposer au Conseil Régional pour prioriser son action dans le prochain PPI.**

Nous devons rencontrer les collectivités à la fin du 1er trimestre dans un groupe de travail dédié.

enquêtes reçues

0277

**COMPTEUR DU
GYMNAS'SCORE**

nombre d'établissements

0352



L'enjeu pour le SNEP-FSU est bien de porter le plus régulièrement possible, auprès des collectivités de rattachement, les réels besoins en installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'EPS et de pouvoir échanger sur les projets contenus dans le PPI Régional (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Alain BILLY



CORPO : promotions Hors-classe, classe Ex et Echelon Spécial

Corpo



Bilan Groupe de travail promotion Campagne 2021

Le Snep.Fsu Bretagne a participé le 09 juin 2022 au groupe de travail concernant les promotions 2021.

Les représentant.es de la Fsu sont intervenu.es très rapidement pour noter le caractère important de ce GT qui s'inscrit dans le nouveau cadre du dialogue social imposée par la loi de la transformation de la Fonction Publique.

Nous avons souligné le calendrier tardif (bilan 2021 réalisé seulement en juin 2022) et exprimé le souhait d'une modification pour les prochains GT. L'administration a répondu favorablement à cette demande.

La suppression de l'examen des promotions en CAP est une vraie difficulté dans la défense des droits au cours des carrières, et laisse place à de nombreuses suspensions de la part des collègues. Le GT est tout de même l'occasion d'obtenir des réponses sur les pratiques de l'administration.

La Hors classe

Nous constatons une augmentation des promouvables et des promu.es entre 2019 et 2021.

Dans la catégorie des professeurs d'EPS nous constatons 27 % de promouvables et 40 % de promu.es supplémentaires.

47 % des promouvables étaient des femmes en 2019 et 44 % en 2021.

36 % des promu.es sont des femmes en 2019 contre 44 % en 2021.

	2019		2021	
	PROMOU-VABLES	PRO-MU.ES	PROMOU-VABLES	PRO-MU.ES
PEPS	240	41	306	58
FEMMES	114	18	136	26
HOMMES	126	23	170	32

Des interrogations se sont posées surtout sur la répartition des promu.es par échelon.

En 2019, aucun.e collègue inférieur.e à l'échelon 10 n'accédait à la hors classe.

En 2020, ce sont 2 collègues et 5 en 2021 qui accèdent au nouveau corps dès l'échelon 9.

	2019			2020			2021		
échelon	9	10	11	9	10	11	9	10	11
promouvables	81	139	20	121	146	18	148	138	20
promu.es	0	26	15	2	35	12	5	34	19

Un.e collègue promu.e si rapidement à la hors classe risque logiquement d'y rester un certain nombre d'années et donc freiner l'avancement de ses collègues de la classe normale.

L'administration a précisé que les enseignant.es qui ont bénéficié de ce changement de grade avaient pour la plupart des parcours atypiques ou étaient très proches de la retraite. Mais nous pouvons noter que ce n'est pas forcément le cas dans le corps des enseignant.es d'EPS.

Les appréciations des collègues évoluent avec une augmentation des appréciations « satisfaisant » (22 % en 2019 contre 34 % en 2021) et une baisse des appréciations « très satisfaisant » (64% en 2019 contre 50% en 2021). La part des appréciations « à consolider » et « excellent » reste stable.

Le nombre d'opposition est très faible, puisqu'il est de 0,1 % des promouvables, et est identique depuis 2019. L'opposition concernant uniquement des collègues ayant fait l'objet d'un rappel à l'ordre, ayant des difficultés très importantes et qui ont refusé le protocole d'accompagnement.

La classe exceptionnelle

Il existe deux voies pour accéder à la classe exceptionnelle :

- le premier vivier concernait les collègues qui ont exercé certaines fonctions. Celles-ci devaient avoir été exercées durant au moins 8 ans et les collègues devant être au moins au 3ème échelon de la hors-classe.

A partir de la campagne 2022, les collègues pourront être candidat.es au vivier 1 dès qu'ils.elles auront exercé certaines fonctions au moins 6 ans et non plus 8 comme auparavant (une avancée obtenue par l'action syndicale dans laquelle la FSU a toujours été force d'entraînement).

- Le deuxième vivier concerne tous les collègues ayant atteint le 7ème échelon de la Hors-classe.

Le nombre de promouvables au vivier 1 évolue nettement dans le second degré avec une augmentation de 29 %. Evolution qui devrait se poursuivre l'an prochain, les critères du vivier 1 ayant été modifié pour la campagne 2022. L'administration n'est pas en capacité de prévoir l'augmentation de promouvables pour les prochaines années.

Nous constatons l'effet inverse chez les PEPS

	VIVIER1		VIVIER 2	
	2019	2021	2019	2021
PROMOUVABLES	28	20	148	72
PROMUES	23	17	8	4
AGE MOYEN	59	54	60	59

Résultats Campagne 2022

ANNEE 2021-2022 / PROMOTION AU 1er SEPT 2022

AGREGES CLASSE EXCEPTIONNELLE		
Nom	Prenom	Etab
COGNEZ	JEAN-FRANCOIS	ZR ST-MALO DINAN
CONTANT	ANNE-CLAUDE	STAPS DE BREST
GENTRIC	ANNE FRANCOISE	GRETA
HALLIER	JEAN-MARC	LYCEE CH DE GAULLE
LABASTIE-COAYREHOURC	SYLVIE	LYCEE J GUEHENNO
SALAUN	JACQUES	COLLEGE GERARD DE NERVAL

AGREGES HORS CLASSE		
Nom	Prenom	Etab
AUBRUN	ANNE-SOPHIE	COLLEGE ROGER VERCEL
DROUJININSKY	DIMITRI	LYCEE JOSEPH SAVINA
DUPARC	JACQUELINE	DSDEN 56
VISIOLI	JEROME	UFR APS RENNES 2 - CAMPUS LA HARPE

PEPS CLASSE EXCEPTIONNELLE		
Nom	Prenom	Etab
BERNARD	PASCALE	COLLEGE EVARIST GALOIS
DEBOUCHE	MARIE-PIERRE	LYCEE HOTELIER
DUPART	JEAN-MICHEL	DSDEN 22
FRICOT	JACQUES	LYCEE J GUEHENNO
GAUBERT	JEAN-MARC	ZR RENNES
GAULTIER	PIERRICK	COLLEGE BOURCHEVREUIL
HAMEURY	ANNE	COLLEGE DU PENKER
LE GAC	MARIE-LEONE	COLLEGE YVES LE BEC
MARTIN	MARTINE	LYCEE HOTELIER
MEHAUTE	THIERRY	COLLEGE JACQUES PREVERT
TERTRAIS	FREDERIQUE	LYCEE JEAN MOULIN

PEPS CLASSE EXCEPTIONNELLE ECHELON SPECIAL		
Nom	Prenom	Etab
CABANES	OLIVIER	I.U.T. VANNES
HORELLOU	GEORGETTE	COLLEGE ANNA MARLY
LE COZ	THIERRY	COLLEGE LA TOURELLE
LE LAGADEC	PIERRE	I N S A
LE NORMAND	JACQUES	LP COETLOGON
LUTZ-BONNOD	ODILE	UNIVERSITE BRETAGNE SUD
MOISAN	ANNE-MARIE	LYCEE SEVIGNE

PEPS HORS CLASSE		
Nom	Prenom	Etab
APPRIOU	PHILIPPE	COLLEGE PIERRE STEPHAN
APPRIOU	NOLWENN	COLLEGE DE LA FONTAINE BLANCHE
BEAULIEU	PATRICE	COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT
BENBERGHOUT	FREDERIC	COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT
BERGER	SOLENE	COLLEGE PAYS DES ABERS
CERTENAI	CECILE	COLLEGE KERFONTAINE
CHARPENTIER	NOLWENN	LYCEE EMILE ZOLA
CHAUVEAU	ERIC	LYCEE JEAN MACE

En EPS, en 2021, 20 candidats au vivier 1 pour 17 promus avec un âge moyen de 54 ans.

Dans le vivier 2, le nombre de promouvables passe de 148 à 72 entre 2019 et 2021, et de 8 promus en 2019 à seulement 4 en 2021. L'âge moyen est, dans ce vivier, de 59 ans.

Sur l'ensemble des deux viviers, 36 femmes sont promouvables soit 39 %. 9 sont promues soit 42%.

L'échelon spécial

L'échelon spécial est accessible aux professeur.es ayant au moins trois ans d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade de classe exceptionnelle.

Dans l'académie de Rennes, 28 collègues (dont 8 femmes) pouvaient prétendre accéder à l'échelon spécial pour 4 possibilités de promotions. (2 femmes, 2 hommes).

CONQ	JEAN-CHRISTOPHE	ZR BREST
CORRE PEUCAT	CHRISTELLE	COLLEGE DU VIZAC
CROIZER	THIERRY	COLLEGE NELSON MANDELA
CROMBEZ	AURELIEN	UNSS REGIONALE
DAVIDOFF	IGOR	LP JEAN CHAPTAL
DEHAIS	PEGGY	COLLEGE MATHURIN MEHEUT
DENIS	JEROME	COLLEGE J ROSTAND
DENIS	DAVID	COLLEGE CROAS AR PENNOC
DEPEUILLE	PHILIPPE	COLLEGE J ROSTAND
DIAS ROSA	IVO	LYCEE TRISTAN CORBIERE
DROUILLET	DAVID	COLLEGE BRIZEUX
DUPUY	ADELIN	COLLEGE DES 4 MOULINS
FAROU	FREDERIC	UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE SUAPS
FEBRISSY	AGNES	COLLEGE ANDREE RECIPON
FREITAS	CATHY	COLLEGE LE LANDRY
GEFFRIAUD	DELPHINE	LYCEE TRISTAN CORBIERE
GENOVA	ISABELLE	LP BERTRAND DUGUESCLIN
GENOVA	PATRICK	COLLEGE RENE GUY CADOU
GOULPIE	PHILIPPE	ZR RENNES
GRAVOIS	PHILIPPE	LP LA CHAMPAGNE
GUELOU	SANDRA	COLLEGE RENE GUY CADOU
GUEN	YANN	COLLEGE CAMILLE VALLAUX
GUILLLOT	KARINE	COLLEGE PARC AR C HOAT
JACOT	EDITH	ZR RENNES
KLAPKA	AURELIEN	LYCEE HENRI AVRIL
LAURENT	CLEMENT	UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE SUAPS
LE BOSSER	OLIVIA	COLLEGE AUGUSTE BRIZEUX
LE BOUHART	THIERRY	COLLEGE BRIZEUX
LE PARC	JEROME	EREA JEAN BART
LE PESQUE	LENAIG	COLLEGE LES ROCHERS SEVIGNE
LESBLEIZ	AYMERIC	COLLEGE DES GAYEUILLES
LESNE	EMMANUEL	COLLEGE ANNE DE BRETAGNE
LORIOT	ANNE	COLLEGE JEAN MONNET
LOUBARD	PATRICK	LYCEE HOTELIER
MAYET-VIZCAINO	SANDRINE	COLLEGE ANITA CONTI
MERLAUD	ALEXANDRE	COLLEGE MENDES FRANCE
NEDELEC	ERWAN	COLLEGE FRANCOIS CLECH
NERZIC	SYLVAIN	COLLEGE LA VILLEMARQUE
POIZAT	TANGI	COLLEGE KERENTRECH
QUERARD	LAURENCE	COLLEGE RENE CASSIN
RASO	ANNE	COLLEGE LE CHENE VERT
ROGER	JEREMIE	COLLEGE DE LA RIVIERE D ETEL
SALZARD	MAUD	COLLEGE ANITA CONTI
SELLIN	YANNICK	DSDEN 56
SIMON	CORALIE	COLLEGE JOSEPH KERBELLEC
THAI	CELINE	COLLEGE LOUIS GUILLOUX
THOMAS	RICHARD	LP DU BATIMENT
TOULEMONT	EMMANUELLE	COLLEGE AUGUSTE BRIZEUX

Classe exceptionnelle et échelon spécial : Une publication bien tardive !

Cette année encore, malgré nos protestations, les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial ont été publiées fin août à la veille de la rentrée.

Cette publication a mis en difficulté certains de nos collègues qui les attendaient pour déclencher ou non leur départ à la retraite.

Certain.es ont même été contraint.es de renoncer à leur promotion !

Il est indispensable que le Ministère et le rectorat revoient le calendrier pour que les collègues puissent décider de leur départ à la retraite ou non en fonction des résultats des promotions.

(Rappel : Il faut 6 mois dans le nouveau grade ou l'échelon pour que celui-ci soit validé et puisse compter pour la retraite)

La transmission tardive du Ministère et la baisse des contingents (de 21 à 11) a obligé le rectorat à revoir sa copie.

Contingents de promotions à la classe exceptionnelle

	Classe exceptionnelle PEPS 2022			Classe exceptionnelle PEPS 2021		
	Total contingent 2022	Dont vivier 1	Dont vivier 2 MAXIMUM	Total contingent 2021	Dont vivier 1	Dont vivier 2 MAXIMUM
RENNES	11	6	5	21	17	4

Contingents de promotions à l'échelon spécial

	Contingents de promotion à l'échelon spécial 2022	Contingents de promotion à l'échelon spécial 2021
	PEPS	PEPS
RENNES	7	4

Virginie GAYIC



Expérimentation 2H de sport en plus au collège : oui, mais pas comme ça !

Actualités

Dans notre académie, 6 établissements dans un seul département ont été « désignés volontaires » dans le courant de l'été : les 4 collèges du Réseau d'Education Prioritaire du Finistère et les 2 collèges de Quimperlé :

BREST collège de Kerhallet (REP)

BREST Col La Fontaine Margot (ex Kéranroux) (REP)

BREST Col Penn ar C'hleuz (REP)

QUIMPER Col Max Jacob (REP)

QUIMPERLE Col Hersart de La Villemarqué QUIMPERLE

QUIMPERLE Col Jules Ferry QUIMPERLE

Les collègues des collèges concernés ont appris cette désignation au retour des congés estivaux sans aucune autre explication quant aux critères qui ont gouverné ce « choix ».

Cette expérimentation se déploiera au retour des vacances de Toussaint.

Les 1ères informations glanées ici et là auprès des collègues concerné.es font état de quelques orientations encore imprécises. Le thème imposé aux établissements sera la Mer autour des activités Nautiques. L'expérimentation concernera le cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème). Les séances ne devront pas être programmées

les jours où les élèves ont EPS. Aucun lien non plus avec l'AS. Aucun financement n'est annoncé ou prévu.

Par le biais de la circulaire de rentrée, le ministère reconnaissait le bien-fondé de l'activité physique et du sport.

Au lieu d'aller jusqu'au bout de la démarche et d'inscrire les acquis pour l'éducation et formation des jeunes en s'appuyant sur le développement du service public qu'est l'EPS, le ministre retourne le besoin social d'une jeunesse plus sportive contre ce même service public, en annonçant officiellement cette nouvelle mesure, sous couvert d'expérimentation, contre ce même service public.

Pire, il demande aux établissements scolaires d'organiser le « périscolaire » et d'être à l'origine de sa propre mise en concurrence avec le tissu associatif.



Les IA-IPR EPS Rennais qui se sont exprimés, notamment lors des AG de rentrée UNSS, se sont montrés, pour le moins circonspect.es face à cette expérimentation.

Néanmoins, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques éléments nous laissent entrevoir une phase d'accélération de cette « expérimentation » avec la mobilisation...en cours de la DRAJES (Direction Régionale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Nous appelons les équipes à refuser l'instrumentalisation de leur travail et à dénoncer (CA, presse...) cette opération à la fois dangereuse pour l'EPS et au service

d'une com' qui peine à cacher le manque de moyens et d'ambition pour le « Plus de sport à l'école » !

Nous portons, depuis un an, la campagne pour les 4 h d'EPS **pour tous et toutes les élèves**. Pour le SNEP-FSU, c'est la seule solution de progrès pour une pratique physique, sportive et artistique de tous et toutes car, pour reprendre le texte de la circulaire : l'EPS est l'élément fondamental de la pratique régulière de l'activité sportive.



Alain BILLY

Conseil Académique de fin d'année du SNEP Bretagne

Comme chaque fin d'année, le SNEP Bretagne réunit sur deux jours l'ensemble des militant.es départementales et académiques, à la fois pour dresser le bilan de l'année mais aussi analyser le moment et préparer les pistes de travail et actions de l'année suivante. Nous étions donc 23 collègues à Bénodet ces 27 et 28 juin dernier. Au-delà de l'envie collective d'échanger, de croiser les regards et de partager nos préoccupations professionnelles c'est aussi l'occasion de mener une réflexion sur l'animation de notre vie syndicale. Et celle-ci d'être interrogée dans toutes ses dimensions : réunions internes, réunions et stages avec les collègues, syndicalisation de la profession, question



du rapport femme/homme et de l'égalité, question du renouvellement des militant.es, ...

Comme souvent, deux jours n'auront pas suffi à faire le tour de toutes les questions mais nous sommes repartis avec un calendrier bien chargé, la constitution de groupes de travail thématiques (équipement, santé, égalité professionnel, corpo).

Il ne nous reste plus qu'à faire vivre l'activité.

Pour cela, nous rappelons que l'équipe n'est jamais complète, qu'elle est ouverte à tout.e collègue qui aimerait partager les préoccupations, échanger, apporter un regard dissonant, donner un petit coup de main...

Le SNEP c'est nous tou.tes et nous serions fier.es d'élargir le cercle.



Olivier LEROY

Bon vent à Jo BOULC'H, not' mister Agri !

En juin dernier au conseil académique de Bénodet, c'est avec émotion que nous avons fêté le départ à la retraite de notre Jo BOULC'H régional et national.

Cet infatigable militant, responsable national du secteur Agriculture, membre du bureau académique et ancien secrétaire départemental d'Ille-et-Vilaine a accumulé un nombre considérable d'heures de travail sur les dossiers revendicatifs, de temps passé au téléphone, en réunion pour la défense des collègues, de l'EPS, du Sport Scolaire,...

Issu du terroir et d'un cercle familial paysan, comme il nous le rappelle souvent avec fierté, il aime à raconter sa trajectoire, non pas pour en étaler mais bien pour montrer la puissance du service public d'éducation sans lequel il n'aurait pas baigné dans toutes ces valeurs qui lui ont permis de s'élever scolairement, professionnellement, syndicalement et sans nul doute humainement.

L'humain avant tout ! Une vraie valeur chez et pour Jo.

Sa gentillesse, ses petites phrases en breton nous ravissaient et continueront de nous ravir lors de nos futurs bureaux avec les célèbres pique-niques rennais qu'il ne manquera pas de nous organiser avec sa maestria légendaire pour un long temps encore.

Et puis Jo, bravo ! Tu t'es offert le luxe de terminer ta carrière le jeudi 29 septembre, dans la rue, en lutte et en grève !

Nous te souhaitons une belle retraite et un bon bout de chemin encore à nos côtés.

Kénavo Jo et merci pour tout.



SECRETARIAT ACADEMIQUE				
SECRETARIAT ACADEMIQUE	BILLY Alain	Col L'Iroise - BREST	06.18.54.76.66	
	LEROY Olivier	Col de Tréfaven - LORIENT	06.77.79.46.91	
	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27	
TRESORIERE ACADEMIQUE	COURTET Anne	Col Le Landry - RENNES	06.43.13.15.96	
SECTEUR PEDAGOGIQUE				
SPORT SCOLAIRE	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66	
	LE CAER Julien	LP Rosa PARKS - ROSTRENEN	06.82.05.53.63	
EQUIPEMENTS	BIOTTEAU Frédéric	col Eugène GUILLEVIC - ST-JEAN BREVELAY	06.07.67.81.22	
STAGIAIRES	ANGEBAUD Robin	Col de Fontenay – CHARTRES DE BZH	07.81.24.18.73	
SIUAPS	LEPUISSANT Samuel	SIUAPS – REN NES	06.38.40.83.80	
STAPS	RENAULT Gilles	STAPS RENNES 2	06.14.46.17.02	
SECTEUR CORPO				
EMPLOI - POSTES	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27	
	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66	
MUTATIONS AVANCEMENT – PROMOTION	GAYIC Virginie	Col Jean Monnet BROONS	06.95.64.06.46	
	LEROY Olivier	Col de Tréfaven – LORIENT	06.77.79.46.91	
	COURTET Anne	Col Le Landry – RENNES	06.43.13.15.96	
	LE VERGER Hélène	LP J Jaurès - RENNES	06.83.91.41.13	
TZR	LE GLEAU Benoît	Col JM Le Bris – DOUARNENEZ	06.88.30.58.32	
MA - NON TITULAIRES	MOAL Youenn	Col Louis et Marie Fichez, PLOUESCAT	06.26.43.46.21	
	GILET Anne	En retraite	06.64.37.94.92	
SANTÉ – CHSCT Acad	LE BERRE Philippe	Col La Tour d'Auvergne – QUIMPER	06.83.43.37.39	
MINISTERE DES SPORTS				
JEUNESSE ET SPORT	DORE Pierre-Yves	DDCSPP - RENNES	02.23.48.24.30	
COMMUNICATION				
BULLETIN	LEROY Nicolas	Col C De Gaulle – PLOEMEUR	06.32.92.11.51	
SITE INTERNET	LEROY Olivier	Col de Tréfaven – LORIENT	06.77.79.46.91	
	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27	
SECRETARIAT DEPARTEMENTAUX				
COTES D'ARMOR	FINISTERE		ILLE-ET-VILAINE	
	BILLY Alain	06.18.54.76.66	ANGEBAUD Robin	07.81.24.18.73
	Col Jean Monnet BROONS	Col L'Iroise – BREST	Col Fontenay – CHARTRES DE BRETAGNE	
	LE CAER Julien	06.82.05.53.63	ALLOT Etienne	06.26.79.32.80
	LP Rosa PARKS – ROSTRENEN		Lyc PM France - RENNES	
	s2-22@snepfsu.net		s2-35@snepfsu.net	
MORBIHAN	LEROY Olivier		06.77.79.46.91	
	Col de Tréfaven – LORIENT		s2-56@snepfsu.net	



1- Ouverture de l'espace de vote numérique

Dès le 13 Octobre 2022

Vérifiez dès maintenant que votre boîte nom.prénom@ac-
rennes.fr n'est pas saturée et surveillez la réception du mail
pour activer votre compte électeur

2- Vote électronique

Entre le 1^{er} et le 8 Décembre

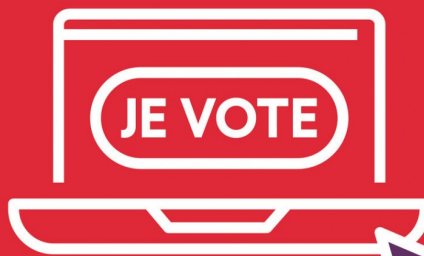
3- 4 votes seront à réaliser

2 votes nationaux

- CSAM (Comité Social d'Administration - Ministériel)
- CAPN (Commission Administrative Paritaire - National)

2 votes académiques

- CSAA (Comité Social d'Administration - Académique)
- CAPA (Commission Administrative Paritaire - Académique)



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

Syndicalisation

Adressez tout à



2022-2023

22/ Virginie GAYIC, 13 rés Le balcon du Val, 22100 QUEVERT
29/ Benoit LE GLEAU, Lieu dit Kergalan, 29720 PLOVAN
35/ Anne COURTET, 8 rue de la huguenoterie, 35000 RENNES
56/ Fanny MOUTON, 6 rue M.A. Jubier, 56100 LORIENT

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
	Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
			Disponibilité	Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est Date et signature
	☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible				152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Clas		202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe				178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.		213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégré - CTPS		110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €				

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Agrégré stagiaire nouvel enseignant	110 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.	
---	--	--	--

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la			Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €		

Abonnement Bulletin	
Non syndicaux	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI →	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
---	--	---

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.